

## L'Observatoire économique et social

### Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % au deuxième trimestre 2013

*Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % entre le premier et le deuxième trimestre 2013 en données CVS-CJO. Cette baisse résulte principalement de la diminution des remboursements des prescriptions pharmaceutiques. Les remboursements de soins de ville diminuent de - 0,5 % par rapport au même trimestre de l'année 2012.*

#### Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie (y compris maternité) et accidents du travail, il a remboursé 1,1 milliard d'euros au deuxième trimestre 2013 pour les seuls soins de ville, soit environ 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 58 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 47 % de la population protégée pour le risque maladie. Ce différentiel résulte de la structure d'âge de la population des non-salariés : plus âgés que les salariés, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

La baisse tendancielle des personnes protégées du régime des non-salariés de -3 % par an explique principalement le recul plus important des remboursements des soins de ville de ce régime, comparativement aux salariés agricoles, dont la population diminue de moins de 1 % par an.

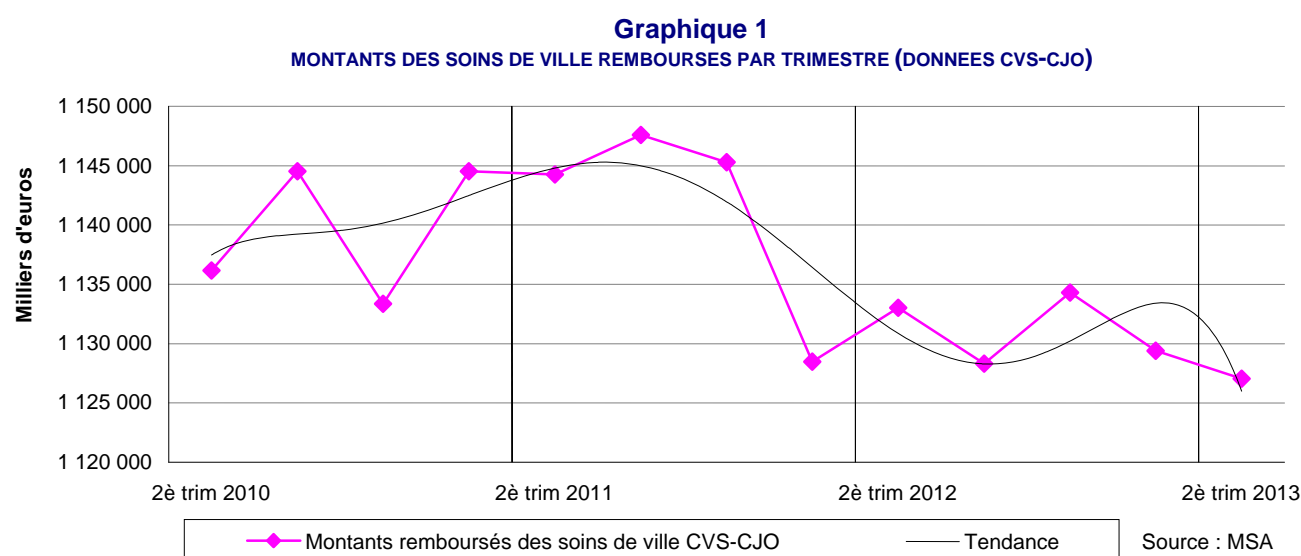
## Le repli des soins de ville est porté par la baisse des remboursements des prescriptions pharmaceutiques.

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de -0,2 % entre le premier et le deuxième trimestre 2013 (graphique 1 et tableau 1).

Ce repli se situe dans un contexte d'épidémie de gastro-entérite en avril, notamment dans six régions : Nord pas de Calais, Limousin, Ile de France, Haute-Normandie, Alsace et Centre. L'épidémie s'est estompée en mai et juin.

La baisse de -1,3 % des remboursements liés aux prescriptions pharmaceutiques contribue fortement à ce repli, ce poste représentant à lui seul près de 30 % des remboursements. En revanche, la progression des remboursements des actes d'infirmiers libéraux au deuxième trimestre 2013 (+1,4 %) contrebalance en partie cette diminution, le poste des infirmiers libéraux représentant 14 % des montants remboursés.

Plus spécifiquement, les remboursements de soins de ville du régime des non-salariés enregistrent une baisse de 0,5 %, alors que ceux du régime des salariés agricoles sont en légère progression (+0,2 %).



**Tableau 1**  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT  
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors transport, IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
2è trim. 2012	-0,4 %	-2,1 %	+0,7 %	-0,7 %	+0,4 %	-1,0 %
3è trim. 2012	+0,2%	-1,1 %	-1,1 %	-2,6 %	-0,4 %	-1,7 %
4è trim. 2012	-0,1 %	-1,5 %	+0,7 %	-1,3 %	+0,5 %	-1,0 %
1er trim. 2013	-0,9 %	-1,2%	-0,5 %	-0,2 %	-0,4 %	+0,1 %
2è trim. 2013	+0,1 %	-0,8 %	-0,4 %	-1,3 %	-0,2 %	-0,5 %

Source : MSA

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

## Les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes augmentent

Les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires) sont stables au deuxième trimestre 2013 (+ 0,1 %), alors qu'ils marquaient une inflexion assez prononcée le trimestre précédent (- 0,9 %). Ces remboursements évoluent en sens opposé selon qu'il s'agisse du régime des non-salariés agricoles (- 0,3 %) ou de celui des salariés (+ 0,5 %).

Alors que les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes augmentent (+ 0,5 %), pour les médecins généralistes, ils sont en baisse de - 0,7 % (tableau 2). Les remboursements de soins délivrés par les dentistes progressent de + 0,6 %.

**Tableau 2**  
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT  
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont Montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
2è trim. 2012	- 1,0%	- 4,9 %	- 0,8 %	- 4,5 %	+ 0,4 %	- 1,1 %	+ 0,5 %	- 0,8 %
3è trim. 2012	+ 0,6 %	- 2,6 %	+ 0,5 %	- 2,9 %	- 0,3 %	+ 0,3 %	- 0,4 %	+ 0,3 %
4è trim. 2012	- 0,2 %	- 1,0 %	- 0,6 %	- 1,7 %	- ,5 %	- 2,1 %	- 0,5 %	- 2,3 %
1er trim. 2013	- 1,7 %	- 2,2 %	- 0,7 %	- 1,6 %	+ 0,1 %	- 0,4 %	- 0,0 %	- 0,5 %
2è trim. 2013	- 0,7 %	- 2,0 %	- 2,0 %	- 2,7 %	+ 0,5 %	- 0,3 %	+ 1,1 %	+ 0,1 %

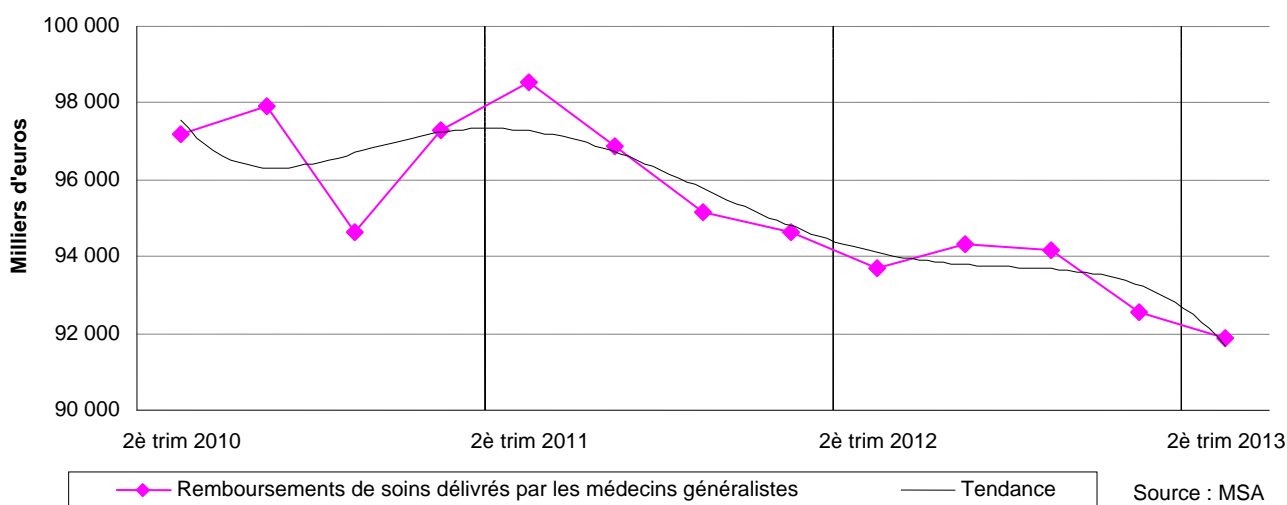
Source : MSA

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

En dépit de l'épidémie de gastro-entérite du début de trimestre, les remboursements des soins délivrés par les médecins généralistes (graphique 2) diminuent, la baisse concerne les remboursements des visites (- 1,2 %) comme des consultations (- 1,0 %).

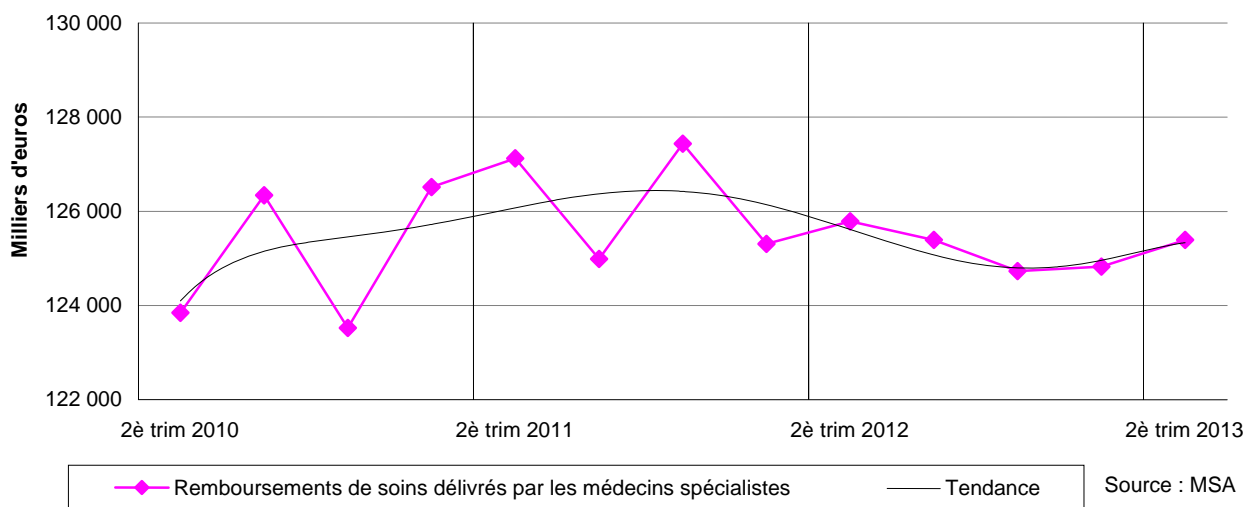
**Graphique 2**  
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



Les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes augmentent de + 0,5 % au deuxième trimestre 2013 (graphique 3). Cela résulte d'une hausse des actes techniques (+ 1,1 %) que ne compense pas la baisse des remboursements des actes cliniques (- 0,4 %). La hausse des actes techniques est particulièrement marquée pour les salariés agricoles avec une croissance de + 1,6 %.

**Graphique 3**

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)



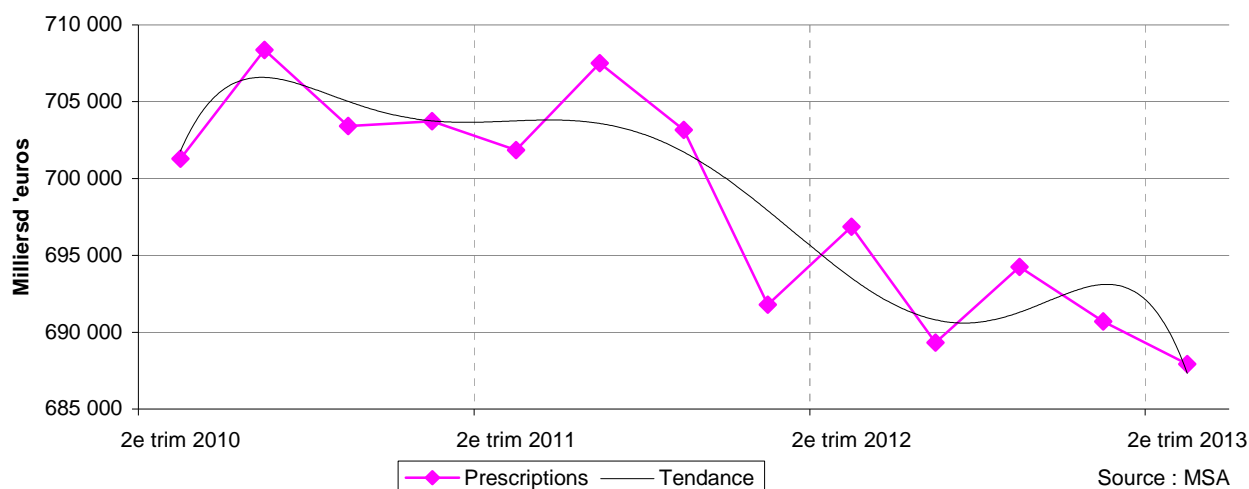
### Les prescriptions sont en baisse

Les remboursements de prescriptions diminuent de - 0,4 % au deuxième trimestre 2013 (graphique 4) : si les remboursements du régime des non-salariés agricoles sont bien en baisse, ceux du régime des salariés sont en revanche stables.

Depuis mi-2007, les remboursements de prescriptions pour les non-salariés sont tendanciellement en baisse alors qu'ils sont en légère augmentation chez les salariés. Cependant, l'écart des taux d'évolution des remboursements entre les deux régimes, 0,5 point, est moins prononcé que l'écart des taux d'évolution des populations protégées, plus de 2 points.

**Graphique 4**

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)



Ce trimestre, seuls les remboursements des actes des auxiliaires médicaux sont en augmentation (+ 1,5 % - tableau 3). Tous les autres postes sont en baisse.

**Tableau 3**  
**EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT**  
**ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO**

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
2e trim. 2012	+ 2,7 %	+ 3,4 %	- 0,9 %	-3,7%	+ 2,0 %	+ 2,1 %	+1,5 %	- 1,6 %
3e trim. 2012	+ 1,6 %	+ 4,3 %	- 3,0 %	- 7,2%	- 0,8 %	+ 1,0%	+ 0,3 %	- 5,0 %
4e trim. 2012	+ 2,4 %	+ 6,8 %	- 0,8 %	- 6,6 %	+ 1,8 %	+ 1,4 %	+ 1,1 %	- 2,9 %
1er trim. 2013	- 0,5 %	+ 6,4 %	- 0,6 %	- 5,3 %	+ 0,8 %	+ 3,9 %	- 2,5 %	+ 0,3 %
2e trim. 2013	+1,5 %	+ 5,1 %	- 1,3 %	- 5,6 %	- 1,1%	+ 0,7 %	- 1,7 %	- 2,8 %

Source : MSA

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

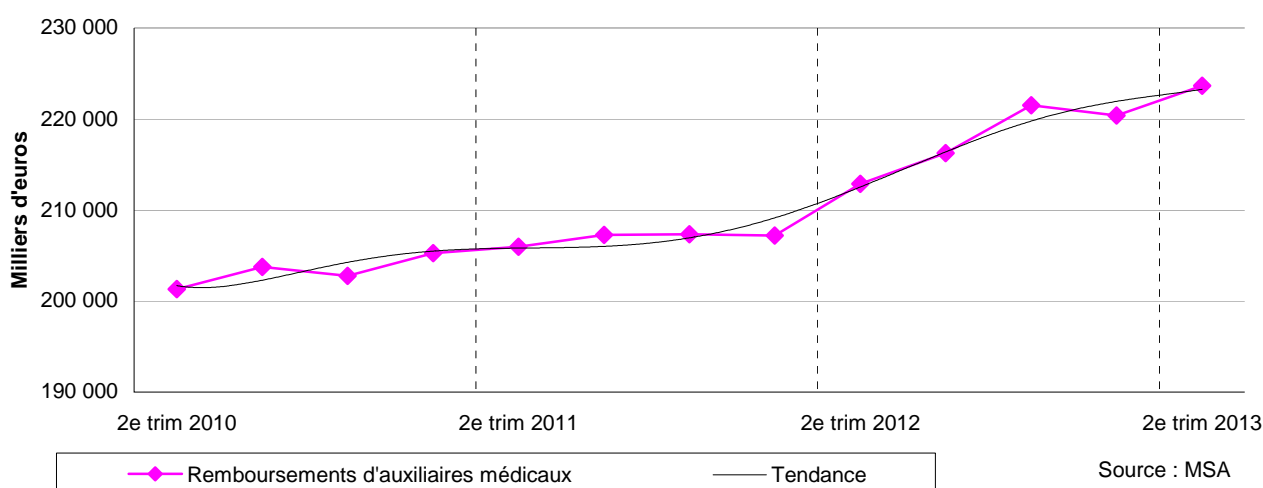
(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Après un léger repli au premier trimestre 2013, les remboursements d'actes des auxiliaires médicaux repartent à la hausse. Ils progressent de + 5,1 % par rapport au même trimestre de l'année précédente du fait des revalorisations tarifaires (graphique 5).

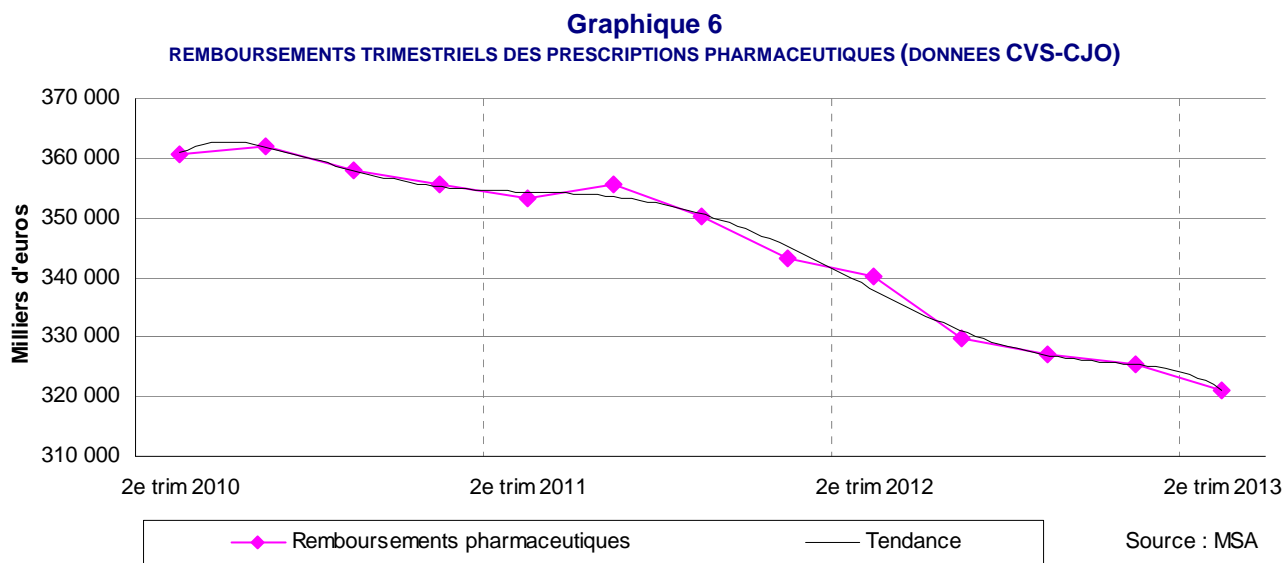
En mai 2012, deux nouvelles majorations ont été mises en place pour contribuer au développement des activités des infirmiers libéraux à domicile. Entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2012 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2013, les remboursements d'actes infirmiers progressent de + 4,3 %. En terme d'activité, mesurée par la somme des coefficients des actes, la progression n'est que de + 0,4 %.

Les remboursements d'actes des masseurs-kinésithérapeutes ont également été majorés par des revalorisations tarifaires intervenues en juillet 2012. Par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2012, la progression est de + 6,8 % pour une hausse de l'activité de + 1,4 %.

**Graphique 5**  
**REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)**



Après une décélération les deux derniers trimestres correspondant à la période épidémique des syndromes respiratoires, la baisse des remboursements des prescriptions pharmaceutiques reprend un rythme soutenu au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 (- 1,3 %) (graphique 6).



Les prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur (ATM) diminuent de - 2,7 % au deuxième trimestre 2013, mouvement qui se retrouve dans les deux régimes agricole. Par rapport au deuxième trimestre 2012, les remboursements de la pharmacie ATM chutent de - 10,6 %. Les prescriptions pharmaceutiques remboursées sans ticket modérateur (STM) diminuent moins, et sont même stables pour les salariés.

Les différentes vagues de déremboursements de médicaments contribuent à la modération des remboursements pharmaceutiques. La dernière vague a eu lieu en juillet 2013 et concerne deux antirhumatismes : Diacérine® et Art 50®.

De plus, le dispositif du tiers payant contre génériques, décidé par les partenaires conventionnels lors de la commission paritaire nationale du 6 juin 2012, et l'arrivée de l'atorvastatine (générique du Tahor®) favorisent la progression des génériques et contribuent également à la réduction des remboursements de prescriptions pharmaceutiques.

Concernant les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP), leurs remboursements diminuent de - 1,1 % au deuxième trimestre 2013. Cette baisse concerne exclusivement le régime des non-salariés, alors que pour les salariés, ces remboursements sont stables.

Les remboursements d'actes de biologie avaient atteint un point bas au premier trimestre 2012 dans les deux régimes agricoles, mais remontaient depuis. Depuis le début de l'année 2013, ils repartent à la baisse et diminuent de - 1,7 % au deuxième trimestre. Chez les non-salariés, ils descendent à un niveau inférieur à celui du premier trimestre 2012.

### Les paiements d'indemnités journalières au bénéfice des salariés agricoles continuent de progresser

Les indemnités journalières (IJ) des salariés agricoles sont en hausse : + 0,2 % pour les IJ maladie et + 2,2 % pour les IJ relatives aux accidents de travail. Chez les non-salariés, qui ne bénéficient d'IJ que pour les accidents de travail, l'évolution est de - 0,3 %.

Les remboursements des frais de transports se réduisent de - 0,5 % entre le premier et le deuxième trimestre 2013. Cette baisse est de même ampleur dans les deux régimes.

## Méthodologie

### Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations climatiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

### Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen constaté sur le mois est ensuite appliquée aux séries en dénombrements afin de déterminer des séries en montants.

Chaque mois, les meilleurs modèles sont pris en compte, induisant alors une révision plus ou moins importante des données CVS-CJO d'un trimestre à l'autre.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

## Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

## Définitions

### Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

### Population protégée :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'assurance maladie obligatoire.

## Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transports des malades,
- les indemnités journalières.

**Actes cliniques :** consultations, visites

**Actes techniques :** actes chirurgicaux, actes de radiologie ...

## Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie ainsi que les produits de la LPP.

## Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

## Sigles cités :

- ACM : Année complète mobile
- ATM : Avec ticket modérateur
- C : Consultations
- CJO : Corrigées des jours ouvrés
- CVS : Corrigées des variations saisonnières
- IJ : Indemnités journalières
- LPP : Liste des produits et des prestations
- STM : Sans ticket modérateur
- V : Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain Pelc - Rédacteur en chef, Jerihajaso Rafaliarison
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations maladie, Damien Ozenfant - Synthèse réalisée par Albane Exertier
93547 Bagnolet cedex	Diffusion, Claudine Gaillard <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>